



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Bouygues	Arrdt	13 ^{eme}
Nom de site		Numéro	T10964
Adresse du site	66, rue de Tolbiac	Hauteur	R+12 (34.7m)
Bailleur de l'immeuble	RIVP	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout 1400 MHz sur site existant 2G/3G/4G dans le cadre d'une expérimentation		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	9/12/2016
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	11/12/2018
Date limite de réponse de l'Agence d'Ecologie Urbaine (J+1 mois)	11/01/2019
Historique et contexte	

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Décision ARCEP n° 2018-1091 du 13/09/2018 d'une durée de quinze mois Expérimentation technique sans fin commerciale.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 1400 MHz sur un site existant en 2G/3G/4G (700MHz, 800MHz, 900MHz, 1400 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz). Le site est orienté vers les azimuts 0, 120 et 240°.		
Distance des ouvrants	5m en dessous des antennes	Tilts (degrés)	6°
Estimation	0° <4V/m - 120° <4Vm - 240° <3V/m	Vis-à-vis (25m)	néant
Divers	Estimation sans le 1400MHz		

Incidence visuelle

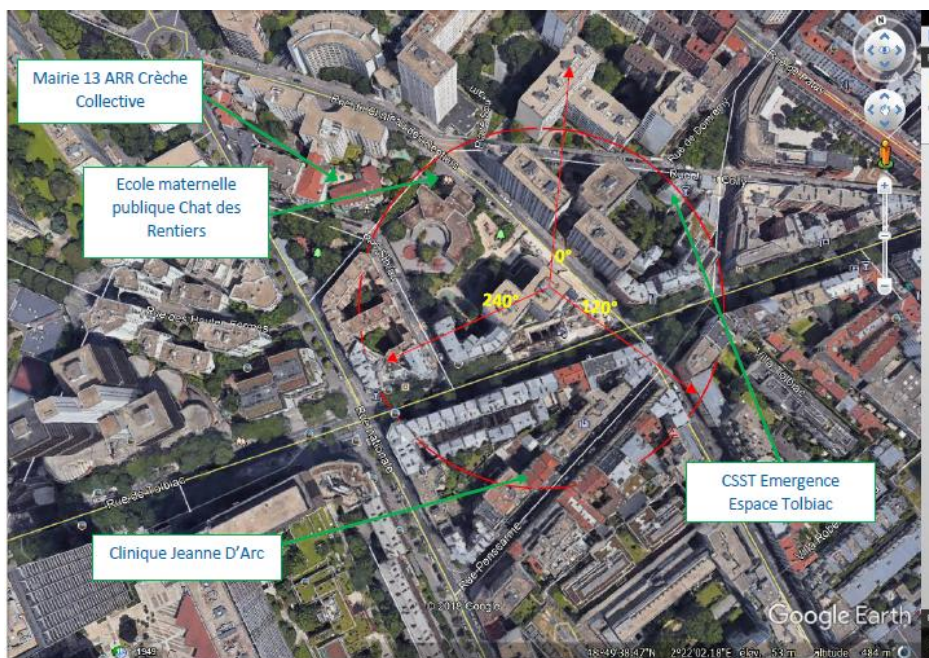
Intégration antenne	Ce projet consiste à conserver les 3 antennes existantes Heptabandes en activant la fréquence 1400MHz en ajoutant 2 bretelles par secteur au niveau des antennes
Zone technique	3 modules techniques supplémentaires de taille réduite et de couleur gris clair, qui accompagnent cette évolution, seront installés en pied d'antenne et seront invisibles depuis la rue.
Hauteur antennes/sol	37.15m

Date : Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :		Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Ecole maternelle publique Chat des Rentiers	103 r château des Rentiers, 75013 PARIS	Oui	75m	<1V/m
Mairie 13 ARR Crèche Collective	6 Rue Baptiste Renard 75013 PARIS	Oui	92m	<1V/m
Clinique Jeanne d'Arc	11 Rue Ponscarne 75013 PARIS	Non	95m	<1V/m
CSST Emergence Espace Tolbiac	6 Rue de Richemont 75013 PARIS	Non	98m	<1V/m



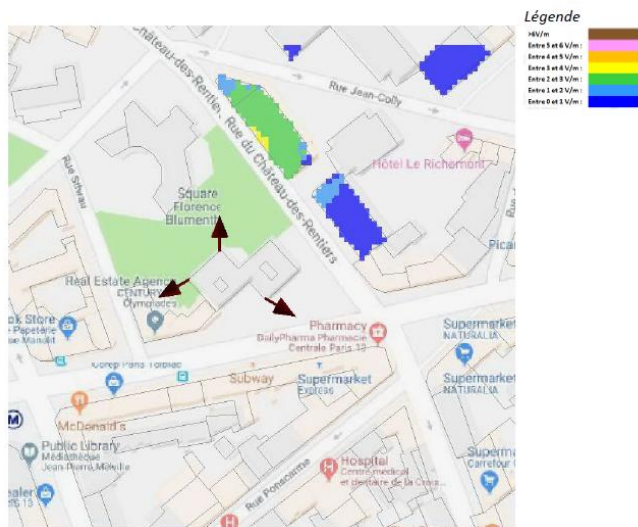
Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

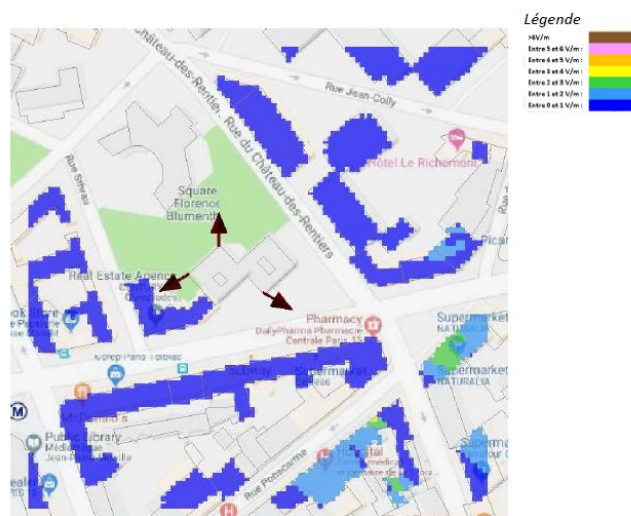
a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.
La hauteur correspondante est de 28,5 m.



b. Azimut 120°

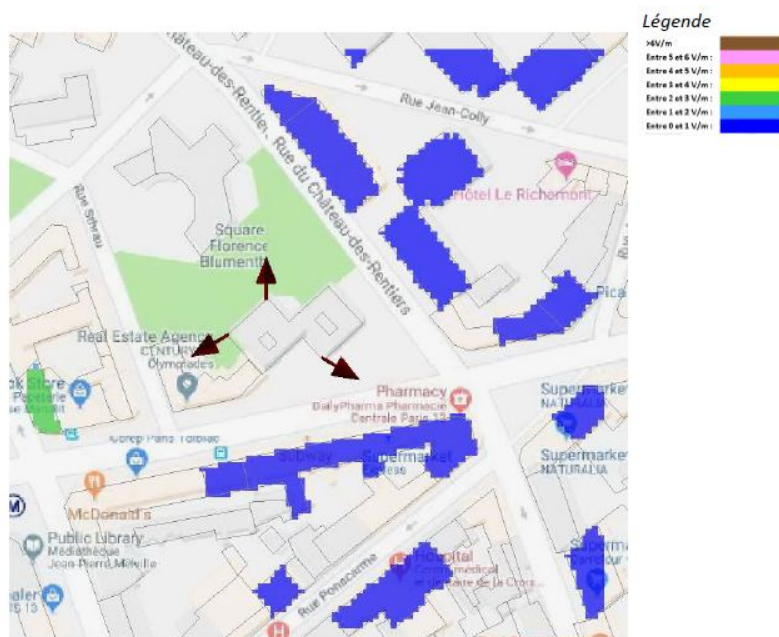
Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 3-4 V/m.
La hauteur correspondante est de 19,5 m.



LA SIMULATION EST CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. Azimut 240°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2-3 V/m.
La hauteur correspondante est de 22,5 m.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]
[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

c) Conclusions

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne :

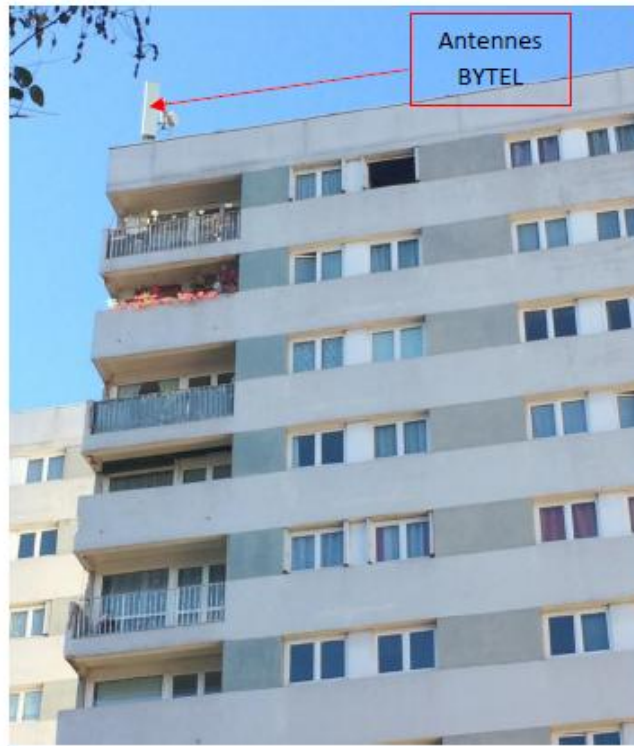
	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3-4 V/m	entre 3-4 V/m	entre 2-3 V/m
Hauteur	28,5 m	19,5 m	22,5 m

Les niveaux calculés dans les EPs, à 1,5 m de hauteur sont inférieurs à 1 V/m.

Vue des Antennes Avant/Après

Prise de vue n°2 (RUE DE TOLBIAC)

Etat de l'existant :



Etat projeté :



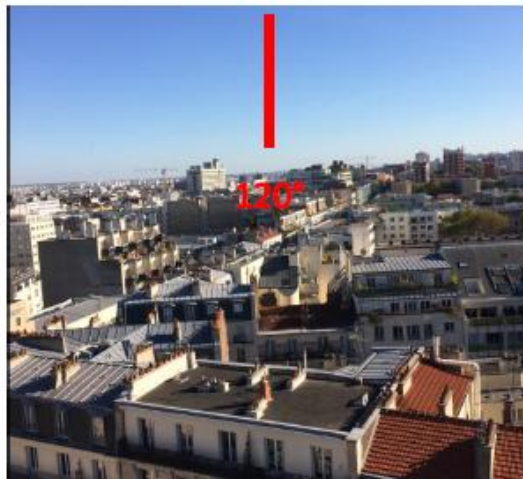
Aucune modification de l'état visuel

Vue des Azimuts

Secteur 1 - 0°



Secteur 2 - 120°



Secteur 3 - 240°

